





$N^{\circ} 7 = 2007/2008$

Composé et Imprimé par le SNUipp Finistère 113 route de Pont-L'Abbé 29000 QUIMPER Dir. G. Barré CPPA 03 10S07227

☎ 02 98 53 76 77 OU 02 98 53 72 34

FAX: 02 98 55 55 14

e.mail: snu29@snuipp.fr Le 12 décembre 2007

Notre site://29.snuipp.fr

DEFINIR ENSEMBLE LA POURSUITE DE L'ACTION ET LES ORIENTATIONS DE NOTRE SYNDICAT

Le budget de l'Education Nationale a été voté fin novembre.

Ce budget, loin d'être à la hauteur des besoins entaînera des conséquences graves pour les écoles, ses élèves et ses enseignants.

Conscient de l'impact que cela pourra avoir pour les prochaines élections municipales, le ministre a demandé aux inspecteurs d'académie de reporter toutes les opérations de carte scolaire au mois de mars, après les élections municipales. Cette "grande première" montre bien l'ampleur de l'attaque que nos écoles vont subir.

Le 20 novembre nous étions nombreux en grève et dans les rues malgré une météo déplorable. Nous ne pouvons pas nous arrêter en si bon chemin, nous ne laisserons pas tondre sans réagir. Le mois de janvier devra voir la montée en puissance de notre colère, de grandes actions avec les autres syndicats, les parents d'élèves et tous ceux qui défendent notre école sont en préparation. Nous ne pouvons pas, vous ne pouvez pas rester sur la touche. Après la carte scolaire, ce sera trop tard et vous ne pourrez pas dire : " je ne savais pas, on ne m'avait pas prévenu!"

Le SNUipp organise les mardi 15 janvier, vendredi 18 janvier et samedi 19 janvier des ½ journées d'information syndicale sur temps de travail. Venez nombreux vous informer et débattre.

PRESSE Dispensé de timbrage QUIMPER CTC SNUipp29 INFOS 113 route de Pont L'Abbé 29000 QUIMPER Déposé le 14/12/2007 PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE



Sommaire : P 1 : Edito Réunions d'information syndicale; P 2 : report des opération de carte scolaire P3 : modification des règles du mouvement P 4 : journées d'information syndicale

LE MINISTRE DEMANDE DE REPORTER LES OPERATIONS DE CARTE SCOLAIRE APRES LES ELECTIONS MUNICIPALES

Nous sommes intervenus auprès du ministère pour protester contre la décision de reporter les opérations de carte scolaire après le scrutin municipal (lettre ci-dessous).

Le ministère a confirmé sa consigne aux Inspecteurs d'académie en précisant que les CTPD et les CDEN devront se tenir immédiatement après le 15 mars.

En revanche, les dotations devraient être connues à la fin du mois de décembre, les CTPA et les groupes de travail se tenir en janvier. Le ministère prétend que les opérations ne devraient pas être perturbées.

Le ministère a-t-il peur des conséquences du budget 2008 ?

Le ministère a confirmé qu'il avait donné des consignes pour reporter les opérations de carte scolaire préparant la rentrée 2008 au-delà des élections municipales.

En l'état, le budget 2008 ne permet pas de faire face à la hausse des effectifs (35.800 élèves supplémentaires pour 700 postes, soit 1 poste pour 50 élèves), à une meilleure prise en charge des élèves en difficulté et se traduira par des fermetures de classes, des effectifs surchargés, l'absence de moyens nouveaux pour la formation des enseignants et le remplacement.

Le gouvernement souhaite apparemment éviter d'assumer les conséquences des choix budgétaires effectués au plan national.

Le SNUipp dénonce cette mesure qui instrumentaliserait à des fins politiques le service public d'Education Nationale.

De plus, le report de la préparation de la rentrée 2008 fragilisera la préparation pédagogique de la rentrée 2008 et risque de reporter les affectations de nombreux collègues alors que les lourdes modifications annoncées par le ministre de l'Education Nationale impliqueront une réorganisation importante du fonctionnement des écoles.

C'est pourquoi le SNUipp demande que les calendriers de préparation de la rentrée scolaire soient respectés et établis dans l'intérêt des élèves, notamment ceux qui connaissent le plus de difficulté et du fonctionnement des écoles plutôt que des préoccupations électorales.

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons vous faire part de notre stupéfaction à propos de l'annonce ministérielle demandant aux académies de retarder les opérations de carte scolaire dans le premier degré.

Ce report vise à différer les conséquences du budget 2008 en matière d'ouverture et de fermeture au-delà des élections municipales. D'autre part, ce report perturbe profondément l'organisation du mouvement des enseignants du premier degré.

La précipitation qui sera mise en œuvre, les délais très courts de constitution et de diffusion et d'étude des documents, nous font craindre pour l'efficacité et la qualité des opérations du mouvement, généralement exemplaires.

C'est pourquoi nous vous demandons de revenir aux dispositions qui étaient déjà prises par le passé en période électorale, à savoir : avancer légèrement le calendrier des opérations de carte scolaire afin de les terminer au moment de la mise en œuvre de la période de réserve liée aux campagnes électorales.

En souhaitant que vous reviendrez sur ces décisions perturbantes pour le fonctionnement des écoles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Groupe de travail sur les règles du mouvement

Vendredi 7 décembre un groupe de travail regroupant des représentants de l'administration, du SE/UNSA, du SGEN/CFDT, du SNUipp et de SUD Educ s'est réuni à l'inspection académique. Si certains points faisaient consensus entre les représentants syndicaux, des divergences sont apparues sur un certain nombre de points.

<u>Postes fléchés LV</u>: C'est est injuste et inacceptable. Elle lèse gravement les enseignants non habilités, Nous demandons solennellement l'abandon de cette pratique.

<u>Participation au mouvement</u>: nous avons demandé si une évaluation de la suppression de la déclaration d'intention avait été faite. Bien sûr, ce n'est pas le cas. Nous estimons que ce système complique les opérations pour les participants au mouvement, qu'il occasionne des dérangements supplémentaires pour les directeurs qui doivent répondre au téléphone et qui n'ont pas plus de décharges pendant cette période. Nous réclamons donc un retour à la déclaration d'intention.

<u>Le barème</u>: nous réclamons qu'il ne soit composé que de l'ancienneté générale des services(AGS). La note qui n'est pour nous pas un critère objectif ni juste doit être supprimée. La bonification de 5 points pour les directeurs de 3 classe et moins doit être remplacé par du temps de décharge pour tous les directeurs et par une reconnaissance financière. Il en va de même pour les bonifications pour les collègues exerçant en ZEP: nous estimons qu'il vaut mieux améliorer leurs conditions de travail et leurs rémunérations. Pour les enseignants sur les îles, ce système n'a pas prouvé son efficacité. Nous réclamons une bonification indiciaire et aussi un logement décent et gratuit!

En conclusion le SNUipp estime que les points de bonification compliquent et rendent le mouvement de moins en moins lisible.

<u>Caractères de nominations</u>: les règles indiquaient que les collègues sont nommés sur une école et non sur une classe. Nous proposons de rajouter que les collègues ne sont pas nommés non plus sur un cycle, ceci pour éviter que les habilités langue ne chassent les collègues plus anciens des classes de cycle 2 ou de cycle 3. Nous réclamons que les postes spécifiques (A, D, E, F) soient pourvus par des enseignants spécialisés avec l'option correspondante ou par les collègues en formation. Ceci posera évidemment des problèmes à l'administration qui ne propose pas assez (loin de là) de stages de formation continue!

<u>Réservation de poste</u>: l'IA veut supprimer les réservations de postes pour les collègues en disponibilité ou en CLD. Nous estimons qu'un enseignant en CLD a déjà suffisamment de difficultés à gérer sa maladie et que cette suppression pourrait être préjudiciable à son moral et à son rétablissement. Ces cas étant relativement peu nombreux, il pourra être organisé un traitement bau cas par cas.

<u>Règles relatives à une fermeture de poste</u>: nous nous sommes opposés à la mise en place d'une bonification qui serait valable pour n'importe quel poste en remplacement de la règle de priorité géographique. Si celle-ci est certainement intéressante pour les collègues concernés, elle risque de léser gravement l'ensemble des autres collègues. La priorité géographique nous parait actuellement être la solution la moins injuste. Il faudra par contre réécrire le texte actuel afin d'éviter comme cette année que des collègues qui avaient demandé un poste élémentaire dans leur école d'origine et qui avaient omis de demander également le poste mat élem ne perdent leur priorité.

Nous exigeons en cas de fermeture que ce soit le dernier nommé dans l'école qui participe au mouvement même si le dernier nommé est un habilité LV.

<u>Maître formateurs adjoints aux IEN et directeurs d'écoles d'application</u>: Contrairement aux pratiques en cours le SNU estime que les enseignants doivent être nommés au barème s'ils sont titulaires des CA nécessaires. Toute nomination après entretien pourrait être une prime aux bienpensants.

Les autres points des règles du mouvement seront traités au cours du prochain groupe de travail. La CAPD devra ensuite s'exprimer sur l'ensemble du texte.

INFORMATION SYNDICALE SUR TEMPS DE TRAVAIL

Mardi 15 janvier de 14 heures à 17 heures : LANDERNEAU

Vendredi 18 janvier de 14 heures à 17 heures : MORLAIX et QUIMPER

Samedi 19 janvier de 9 heures à 12 heures : BREST

Ordre du jour :

- Questions d'actualité : action salaire, Fonction Publique, carte scolaire
- Propositions Darcos pour l'école
- ➤ Semaine de 4 jours
- > Accueil des enfants handicapés
- Questions diverses

Demi journées d'information syndicale : Un droit pour tous !

Le décret du 28 mai 82 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique prévoit explicitement ces réunions.

Il prévoit deux demi journées par an dans les écoles.

Les Inspecteurs d'Académie sont destinataires d'une note ministérielle leur demandant de favoriser la tenue de telles réunions. Tous les institutrices, instituteurs, professeurs des écoles, remplaçants, spécialisés, titulaires, stagiaires, suppléants, syndiqués ou non peuvent participer à cette réunion.

Ce n'est pas une journée de grève, vous serez donc rémunérés normalement.

Nous avons prévenu l'IA et les IEN de la tenue de ces réunions. En ce qui vous concerne, il ne vous reste qu'à prévenir les parents d'élèves de votre classe et les collègues qui ne participeraient pas à la réunion de votre absence. Une feuille de présence sera établie et les participants seront couverts par la réglementation concernant les accidents de travail ou de trajet au même titre que s'ils faisaient classe.

Modèle de lettre aux parents

Madame, Monsieur,

Les textes relatifs à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique prévoient une heure mensuelle d'information syndicale sur temps de travail(n°82447 du 25/05/82). Les enseignants ne sauraient être écartés de ce droit reconnu par ailleurs pour tous. Ce droit prend dans les écoles la forme de deux demi journées par an.

La 1^{ère} demi journée pour l'année scolaire 2006/2007 aura lieu le:

.....

Votre enfant n'aura donc pas classe ce matin (cette après midi) là.

Soyez persuadé(e) que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité, assurant à tous le meilleur avenir.

Signature

ENQUÊTE SUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Nous sommes de plus en plus nombreux à accueillir dans nos classes des enfants en situation de handicap. Si nous pouvons que nous féliciter de cette intégration qui restreint les discriminations, nous savons aussi qu'elle engendre un certain nombre de difficultés. Aujourd'hui, le SNUipp décide, avec vous, de faire le point sur les situations vécues dans les écoles. Quel constat? Quelles revendications?

Nom:	
	Niveau:
L'accueil d'un enfant en situation de	e handicap vous demande:
- plus de travail?:	
- plus de réunion?:	
- des préparations spécifiques?:	
- une nouvelle organisation de la clas	sse?:
- une nouvelle pédagogie?:	
Est-ce que cela engendre:	
- des problèmes de discipline dans v	otre classe?:
- des problèmes de comportement?:	
Avez-vous un AVS et comment juge:	z-vous sa fonction?
- son aide est-elle suffisante?:	
- son poste est-il suffisamment bier	n défini?:
- faut-il aller vers une professionnal	lisation de ces postes?
Quelles seraient vos revendications	>
- du temps de concertation et de réunion sur les horaires de classe?:	
- des effectifs allégés?:	
- une formation spécifique?:	
- une indemnité?:	
Nous ferons le bilan de cette enquê	te ensemble lors des réunions d'informations . Merci de les faire parvenir à la section locale du

SNUipp à Quimper ou au délégué de votre secteur.